



Compte Rendu du Conseil d'Ecole du 18 Octobre 2016

Ecole Maternelle d'Hastignan – Saint-Médard-en-Jalles

Présents : Parents Elus API Hastignan – Mairie – Enseignants – APS/CLAE

1 – Présentation des membres du Conseil d'Ecole

- Résultat des élections des représentants de parents d'élèves

420 inscrits-207 votants-20 nuls/blancs-187 suffrages-Taux de participation : 49.29%

API Hastignan : 8 titulaires : Caroline LACOSTE-Benoît LIGault-Claire RIERE-Aurélie LARRUE-Julia SCHRAMM-VALLA-Mireille SARTEL-SANCHEZ-Mathieu SAU-Isabelle LAPOIRE / 6 suppléants : Magali DAMOUR-Sandrine PAIROUX-Arnaud FAGET-Eric LECOUSTRE-Aurélie DUBOIS-Allison MATIVAT

2 - TAPS / APS / CLAE, ATSEM

Effectifs depuis la rentrée

ECOLE		RESTAURATION		APS			TAP	Mercredi
TOTAL	Moyenne enfant/classe	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	Mercredi	MATIN	SOIR	Vendredi soir		
223	27.75	180	70	49	68	77	104	48

Fonctionnement

- L'inscription au TAPS le vendredi midi est imposée par la Mairie.
- Les ATSEM proposent parfois des activités au pôle récréatif.
- Si des parents veulent se proposer pour des activités TAP, il faut se renseigner à la Mairie.
- Pendant le repas, différentes musiques et des contes peuvent être proposés pour apaiser les enfants.

Pas de problème particulier dans le fonctionnement de la restauration scolaire.

Les parents indiquent que le deuxième service à 13h paraît tardif : les instructions ne prévoient pas d'organisation de goûter du matin dans le temps scolaire. Cependant les enseignantes ont la possibilité de proposer du lait aux enfants qui le souhaitent. Les enfants ne se plaignent pas d'avoir faim en milieu de matinée.

La collation de 10h à l'école fait l'objet d'une application réglementaire depuis 2004. Face à l'augmentation de l'obésité chez les enfants, l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) a saisi des experts en nutrition de l'enfant et émis un avis sur cette collation : elle n'est pas justifiée. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10h qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Attention également de ne pas favoriser les comportements favorisant les grignotages et mauvaises habitudes pour plus tard.

Si le petit déjeuner est suffisant (pain ou céréales + yaourt ou lait + fruit ou jus de fruit + boisson) l'enfant ne ressentira pas de fringale avant l'heure du déjeuner. En revanche, dans certaines conditions spécifiques, si l'enfant n'a pas pris de petit déjeuner ou alors s'il a pris un petit déjeuner très tôt ou très pauvre, une collation peut s'avérer la bienvenue afin de pallier les insuffisances d'apports en nutriments. Dans ce cas, l'AFSSA recommande de proposer une collation lors de l'arrivée des enfants à l'école ou au minimum deux heures avant le déjeuner, en privilégiant le pain, les fruits et le lait demi-écrémé non sucré (petite brioche).

En accord avec la Directrice du CLAE, les enfants peuvent déjà prendre un en-cas avant 8h fourni par les parents. Aucun goûter n'est pris à 10h15. Le goûter de l'après-midi est pris au restaurant scolaire de 16h à 17h30, il est fourni par les familles.

Horaires des vacances : L'API Hastignan demande que le Centre ouvre dès 7h car cela met en difficulté les gens qui embauchent tôt et pour qui il est difficile de trouver une solution.

Remplacement des ATSEM : L'équipe a institué un protocole de remplacement pour que, lorsqu'une ATSEM est malade, si elle n'est pas remplacée, une autre puisse venir en soutien une demi-journée sur la classe concernée.

Heures de récréations :

- 2 services de cour de ½h décalées entre petites sections et moyenne/grande (10h15 et 11h),
- 1/4h de récréations l'après-midi non obligatoire, mais selon l'appréciation de la maîtresse.

Rappel des heures d'entrée / sortie et d'activité, ...

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- Dépôt entre 8h35 à 8h45,
- Récupération le matin entre 12h et 12h15,
- 2 services de repas : 12h-12h45 pour les petits et 12h45 et 13h45 pour les moyens/grands,
- Retour entre 13h30 et 13h45,
- Reprise des cours à 13h45,
- Fin des cours à 15h45,
- Récupération l'AM à partir de 15h45 à la sortie de la classe et après jusqu'à 16h45 aux TAPS,
- Fin de garderie : 19h.

Mercredi

- Dépôt entre 8h35 à 8h45,
- Récupération le matin entre 11h45 et 12h,
- Retour entre 13h30 et 13h45,
- Récupération l'AM à partir de 15h45.

3 – Effectifs 2016 et organisation pédagogique

- 2015-2016 : effectif de 207 élèves sur 8 classes
- 2016-2017 : effectif de 223 élèves sur 8 classes (74 PS - 78 MS – 71 GS)

<i>Cycle</i>	<i>Niveau</i>	<i>Classe</i>	<i>Effectif</i>
Cycle 1	PS	Céline LEPINEAU / Béatrice KERIBIN	28
		Valérie RAIMBAULT	28
		Sylvie GUICHARD	18
		<i>Total du Niveau</i>	<i>74</i>
Cycle 1	MS	Sylvie GUICHARD	10
		Sandrine JASINSKI	27
		Laura BONAVENTURE/Caroline HELIOS	27
		Virginie MEYSSONIER	14
<i>Total du Niveau</i>	<i>78</i>		
Cycle 1	GS	Virginie MEYSSONIER	13
		Nathalie LEBON/Cécile DURANQUET	29
		Frédérique GIRAUD	29
		<i>Total du Niveau</i>	<i>71</i>
TOTAL DES EFFECTIFS			223

4 – Règlement intérieur de l'école - Assiduité

Le Règlement intérieur définit les règles qui régissent la vie quotidienne de l'école. Chaque adulte doit pouvoir s'y référer pour légitimer son autorité, en privilégiant l'engagement et la responsabilité de chacun. Il donne un fondement aux décisions que le Directeur d'école peut être amené à prendre.

Le règlement intérieur a été préparé en amont par une large concertation de la communauté éducative. L'objectif est de créer les conditions d'une appropriation des dispositions qu'il contient, par toutes les parties.

Concernant l'assiduité, même si l'école maternelle n'est pas obligatoire, c'est un droit.

En inscrivant son enfant à l'école, les parents s'engagent à respecter le règlement et donc la fréquentation régulière, prévenir en cas d'absence ... Pour les petites sections, le temps de l'adaptation et de présence journalière peut-être discuté si besoin.

HORAIRES : Certaines personnes continuent d'arriver au moment où il est l'heure de fermer le portail. La Directrice rappelle qu'il ne peut pas y avoir de personnel « alloué » au portail. Le personnel de la restauration doit pouvoir reprendre son travail au plus tôt.

Les parents signalent que le système de « cloche » ne fait pas l'unanimité. Il n'est pas prévu de faire engager par la collectivité des frais pour pallier les retards répétés. La Directrice espère pouvoir rapidement abandonner ce système et ce dès que les parents auront intégré les horaires.

Les parents délégués font remonter les problématiques rencontrées par les parents qui doivent déposer leurs enfants à la fois à l'école élémentaire et à l'école maternelle, qui sont sur les mêmes heures d'ouverture.

La mairie propose un décalage d'1/4 heure plus tôt d'une des deux écoles, ce qui désorganise l'ensemble des personnels (équipe enseignante et mairie) et qui ferait rentrer tous les enfants plus tôt encore.

Les parents trouvent que ce décalage apporterait trop de complexité, et proposent de bénéficier d'un quart d'heure de gratuité le matin en garderie (comme c'est déjà toléré en élémentaire l'après-midi à la fin des cours) pour laisser le temps aux parents de faire le trajet entre les 2 écoles. Ainsi les parents ayant des fratries pourraient laisser leur enfant ¼ plus tôt dans une des deux écoles, puis amener l'autre à l'ouverture du portail.

Les parents ne trouvent pas nécessaire de changer les horaires de l'école pour régler le problème des fratries et du trajet entre élémentaire et maternelle. L'API Hastignan demande à bénéficier d'un quart d'heure de gratuité le matin (comme c'est déjà toléré en élémentaire l'après-midi à la fin des cours) pour laisser le temps aux parents de faire le trajet entre les 2 écoles.

5 – Point Organisation de l'Aide Pédagogique Complémentaire (APC)

Les APC sont mises en place :

- Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages
- Pour une aide au travail personnel
- Pour une activité prévue par le projet d'école

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires à un moment ou à un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Dans l'école maternelle d'Hastignan, les APC sont organisées pour certains élèves de moyenne section et grande section **tous les jeudis de 15h45 à 16h45** et **certains lundis** pour Madame LEBON.

Les élèves sont répartis en petits groupe (6 enfants au maximum) sous la conduite d'une enseignante, ce qui constitue des conditions de travail particulièrement favorables à leurs progrès. Les parents concernés en sont informés et signent une autorisation préalable. L'an dernier, cela a concerné une vingtaine d'élèves tout au long de l'année scolaire. Pour la première période, seules les grandes sections sont concernées.

Le vendredi matin, Isabelle MARTIN, rééducatrice enseignante spécialisée, prend en charge un petit groupe d'élèves ou en individuel. Elle s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires (agitation, inhibition, passivité, inattention, opposition, difficultés relationnelles...). Elle utilise des supports non scolaires qui vont permettre à l'enfant de dépasser ces blocages pour pouvoir répondre aux exigences de l'école. Elle met en place un travail en collaboration étroite avec les familles.

6 – Sécurité dans les Ecoles

Lors de la réunion de rentrée le point a été largement abordé. Chacun doit être responsabilisé. L'école n'a pas les moyens d'avoir du personnel au portail pour surveiller les passages, c'est pourquoi il reste fermé en dehors des heures prévues à l'entrée et à la sortie des parents et des enfants.

Au niveau de la réglementation, 3 points :

- Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) existe depuis 2002 et a été mis à jour en 2015, avec le risque intrusion ajouté. Le PPMS a été présenté en Conseil d'école signé et expliqué à tous les adultes de l'école. Le périscolaire en a connaissance, un exemplaire est disponible en gendarmerie et à la DSDEN.

Un exercice intrusion a été fait avant les vacances. La Directrice est passée dans les couloirs en disant « cache-cache » puis a essayé de pénétrer à l'intérieur des classes. Un bilan a été établi et transmis à la Mairie et l'Inspection. Il y est demandé des films occultants pour certaines fenêtres et des jeux de clés. L'équipe du CLAE a participé à l'exercice.

Les services de la ville ont fait le tour des écoles pour identifier, du point de vue technique, les problématiques d'intrusions. En novembre, un recoupement sera effectué entre les demandes des écoles (chaque directeur d'école y sera associé) et celles de la ville, afin de mettre en place une programmation de travaux sur cette question. Il sera soumis à un « référent sécurité » de la Préfecture ainsi qu'à l'inspection.

En cas de confinement pour d'autres risques, les parents ne doivent pas venir chercher les enfants, ils doivent écouter la radio (affichage devant l'école et dans les cahiers).

- Sécurité dans l'école au quotidien : un adulte est à l'entrée de l'école à toutes les ouvertures et fermetures.

Le matin, on rentre par le grand portail. Le midi, les classes de l'aile droite sortent par la classe (sauf GS4 comme le mercredi) et les classes de l'aile gauche par l'extérieur côté petit bois.

Les poussettes encombrant les couloirs et il a été convenu qu'elles doivent rester à l'entrée par mesure de sécurité si le couloir doit être dégagé rapidement.

Les attroupements devant l'école sont interdits.

Les sorties scolaires sont autorisées.

- Sécurité des écoles : il est rappelé l'existence d'un guide à l'intention des parents (téléchargeable sur [éduscol](https://www.eduscol.education.fr/))

7 – La vie scolaire et les projets

A – La Bibliothèque : L'équipe remercie vivement les parents bénévoles qui participent à son bon fonctionnement. Il est prévu des achats de quelques documentaires avec la COOP, des dons de parents. Il sera demandé à la mairie de payer l'abonnement Hiboutheque comme c'est fait pour d'autres écoles de la ville.

B – Spectacle de NOEL lundi 12 décembre avec le budget mairie pour les enfants pendant le temps scolaire. Jeudi 15 décembre porte ouverte : les parents seront conviés vers 17h et vendredi 16 décembre passage du Père Noël qui apporte des cadeaux collectifs et ensuite goûter. Il est demandé d'habiller les enfants avec les couleurs : vert-rouge-doré.

C – Projets et Sorties : Musée des Beaux Arts : thème du corps et de l'eau fin Janvier-début Février / Roller mai-juin / Piscine mars-juin / Comité de lecture.

L'API Hastignan a offert à l'école 1000 euros pour acheter du matériel pour la salle de motricité. Toute l'équipe les remercie énormément.

D – Kermesse : vendredi 2 juin 2017.

E – La Coopérative scolaire : l'année débute avec la même somme que l'an dernier. Des parents ont vérifié et validé les comptes de l'an passé.

F – Projet d'école : validé par l'Inspectrice.

Thème : « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et « Améliorer l'écoute, l'attention et la mémorisation ». Présentation des différentes actions envisagées sur plusieurs années : ateliers autonomes, utilisation des tablettes, cahier de comptines pour tout le cycle, cahier des arts, carnet à compter, atelier de relaxation, ...

8 – Travaux et aménagements de l'école avec la mairie

A – Travaux réalisés :

- Place Handicapée a été aménagée. Un accès avec un petit portillon a été créé au niveau du CLAE
- Nettoyage de la cour
- Taillage des thuyas
- Anti pince doigts installés sur les portes du hall d'entrée
- Le portillon a été vérifié et est en cours de réparation
- Déménagement de la grande étagère de la réserve 1 pour mettre en face de la salle des maîtres

Achats : 3 bacs bas, 30 chaises, 1 meuble à tiroirs

En attente : 2 tables et 1 meuble à casiers

Plan Numérique : Mme Le Moller a annoncé un plan numérique III pour les écoles maternelles. Il se composera d'une phase d'expérimentation dans certaines écoles sur l'année 2017/2018 et d'extension sur 2018. Il a été décidé d'acheter 1 vidéoprojecteur, 1 ordinateur portable et 1 écran pour chaque école.

B – Travaux demandés :

- Dégradation du revêtement de sol vert sous le préau (les morceaux de revêtement décollés contribuent à boucher les évacuations d'eau de pluie et les enfants les portent à la bouche). Non prévu au budget.
- Parking : la matérialisation de l'entrée du petit parking en grave par un fléchage n'a pas été réalisée
- Un chemin pour relier les parkings n'a pas été réalisé. C'est à l'étude en mairie.
- Tailler plus sévèrement les thuyas, voire les enlever et les remplacer par des claustras : Réponse de la mairie : on ne peut pas tailler trop ras au risque de les faire mourir, les enlever serait dommage.
- Des travaux électriques sont nécessaires dans plusieurs classes (déplacer des prises, rampe pour ordinateur, ...)
- Mettre un panneau pour signaler l'école au croisement de la piscine
- Acheter une nouvelle buvette pour la kermesse